

## Les cadres ne sont pas morts !

**88 % des cadres sont satisfaits d'être cadre.**

Face à une distinction cadre/non-cadre bien française que certains aimeraient voir disparaître, FO-Cadres a décidé de lancer une étude directement auprès de la population concernée afin de recueillir son avis et de pouvoir dresser un portrait réaliste de ce que sont, aujourd'hui, les cadres en France. En effet, depuis plusieurs années le statut cadre, et tout particulièrement les avantages qui l'entourent, semble menacé et fait l'objet d'une remise en cause régulière. L'accord signé en octobre 2015 procédant à la fusion des régimes de retraite complémentaire Agirc (régime des cadres) et Arrco (régime des autres salariés) pose elle aussi la question du devenir du statut.

L'objectif principal de cette étude administrée en ligne et menée en novembre 2015 en partenariat avec l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), est avant tout de répondre aux interrogations liées à l'activité et au statut cadre. Si de nos jours le « statut cadre » ne correspond plus à ce qu'il était au XIXe ou XXe siècle, il doit désormais tenir compte d'un faisceau d'indices nouveaux indispensables pour délimiter les contours de cette population hétérogène néanmoins clairement identifiable.

D'après les résultats de l'enquête, la catégorie cadre apparaît clairement comme une catégorie de salariés qui s'est transformée au fil des siècles mais reste assurément présente dans l'entreprise. Les cadres se définissent notamment selon deux critères fondamentaux que sont le pouvoir de décision (à 63 %) et la gestion autonome du temps de travail (à 65 %). Selon 62 % d'entre eux, leur statut a un véritable sens dans l'entreprise – entreprise qui ne pourrait fonctionner sans encadrement d'ailleurs – car ils se sentent différents des autres salariés (principalement *via* une politique RH différenciée). Enfin, les cadres sont profondément attachés à leur statut et considèrent à 92 % que leurs avantages sont légitimes. Ils sont enfin 88 % à être satisfaits d'être cadres, et 74 % ne sont pas prêts à renoncer à ce statut.

Cette étude corrobore le point de vue et la position de FO-Cadres quant aux cadres : ils sont une réalité sociale et économique importante dont les entreprises ne peuvent se passer. Ils possèdent une identité propre définie par des caractéristiques et compétences auxquelles ils demeurent attachés et dont nous défendons l'existence, la continuation et la pérennité.

FO-Cadres se prononce donc pour une redéfinition des principaux critères de définition de l'identité d'un cadre en entreprise à l'occasion des négociations à venir sur l'accord national interprofessionnel définissant l'encadrement.

Contact presse : Marion Palm - [marion.palm@fo-cadres.fr](mailto:marion.palm@fo-cadres.fr) - tél. 01 47 42 39 69